

CHARTRE DES ENGAGEMENTS

Entre l'opérateur d'accompagnement	Et le bénéficiaire
Nom : BGE PaRIF Adresse : 36, allée Vivaldi 75012 Paris Conseiller référent : IASONI Robert Téléphone : 0143559110 Mail : robert.iasoni@bge-parif.com	Nom : LE ROCH Prénom : Isabelle Société : DoggyKat Adresse : 7 rue donafle 93100 Montreuil SIRET : 99047840600012 Tél. : 0661735246 Mail : ileroch@gmail.com

Cette charte est établie pour l'accompagnement du bénéficiaire par son opérateur dans le cadre du programme PASS 3 Entrepreneur #LEADER cofinancé par la Région Ile-de-France.

1 – Programme d'accompagnement PASS 3 Entrepreneur #LEADER

Le programme PASS 3 Entrepreneur #LEADER se déroule sur une année au cours des trois premières années de vie de l'entreprise. Il est constitué :

- d'un premier entretien pour analyser les besoins et mettre en place un plan d'action,
- d'une série de rendez-vous individuels,
- d'un compte-rendu synthétique rédigé par le conseiller après chaque rendez-vous,
- de plusieurs « workshops »,
- d'un bilan final personnalisé assorti de préconisations pour la pérennité de l'entreprise,
- de la possibilité de joindre un conseiller référent en-dehors des rendez-vous selon les modalités de contact convenues entre le bénéficiaire et son conseiller.

2 – Engagements du conseiller référent

Le conseiller référent s'engage à :

- présenter au bénéficiaire le programme d'accompagnement,
- écouter activement afin de co-construire avec le bénéficiaire le programme d'accompagnement répondant le mieux à ses besoins,
- assurer la confidentialité des échanges avec le bénéficiaire et la non-diffusion de ses données à caractère personnel sans son consentement explicite (Cf. document de protection des données personnelles),
- rappeler, en cas de demande, le bénéficiaire dans les 48h,
- orienter prioritairement le bénéficiaire vers les solutions les plus adaptées à sa situation, portées par les opérateurs d'accompagnement du programme PASS 3 Entrepreneur #LEADER ou la Région Ile-de-France.

3 – Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- assister aux rendez-vous individuels et « workshops » sur l'ensemble de la durée du programme,
- informer le conseiller référent de tout report en cas d'empêchement,
- signer les justificatifs attestant de la réalisation des prestations,
- ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles dont il aura eu connaissance lors des entretiens individuels et workshops,
- ne pas utiliser à son profit, ni diffuser à des tiers quelque information que ce soit sur les autres participants au programme,
- transmettre au conseiller référent tous les éléments objectifs et sincères permettant d'optimiser l'accompagnement qui lui est proposé,
- effectuer l'intégralité de son parcours avec le même opérateur d'accompagnement du programme PASS 3 Entrepreneur #LEADER, sauf accord préalable.

4 - Contrôle des rendez-vous

L'accompagnement débute à la date de signature de la présente charte.

Le suivi individuel est matérialisé par un carnet de suivi qui doit être signé à chaque rendez-vous par le bénéficiaire et par le conseiller.

Le non-respect des engagements est un motif de suspension des prestations.

Fait à Paris, le 27/10/2025

<u>Le conseiller référent :</u> Monsieur IASONI Robert 	<u>Le bénéficiaire :</u> Madame Isabelle LE ROCH 
--	---